

SEANCE DU 23 JUIN 2020

~~~~~

**Date de convocation** : 17 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Étaient Présents** : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, MOURIER Patrick, VAUTENIN Christian, CHAMPEAU ALAIN, GEMENS Monique, PELOUX Bruno, POURRAZ Mylène, VAZ Helder, SOULIER David, CUOQ Virginie, POUDROUX Sandra, BERTHON Grégory, BOUTEILLON Malorie, MARTINHO Lionel et RIEU Elodie

**Était Absente excusée** : SABATERY Sandrine

**Était Absente** : LEGRAND MARTINY Anne-Marie

M. Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 25 mai 2020 est approuvé après lecture.

## **1. Vote des 3 taxes :**

M. le Maire propose de ne pas modifier les taxes sur le foncier bâti et non bâti. La taxe d'habitation a été figée suite aux mesures gouvernementales de suppression de cette taxe, pour mémoire elle était au taux de 7,13 % sur Grillon contre 23,46 % au niveau départemental et 24,54 % national.

|                                 | <b>Taux de Grillon</b> | <b>Taux moyen</b>    | <b>Taux moyen</b> |
|---------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------|
|                                 | <b>Depuis 2009</b>     | <b>Départemental</b> | <b>National</b>   |
| <b>Taxe foncière (bâti)</b>     | <b>22,9</b>            | 23,08                | 21,59             |
| <b>taxe foncière (non bâti)</b> | <b>43,45</b>           | 55,78                | 49,72             |

Pour information, la taxe professionnelle est perçue par la Communauté de Communes de Valréas avec un reversement à la commune avec « une attribution de compensation ».

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

## **2. Vote des subventions aux Associations 2020 :**

Francis DAYDE donne d'abord la lecture des subventions notifiées reçues à ce jour en rappelant que ces chiffres sont donnés pour une simple information.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, dans le cadre du budget 2020, il présente aux membres du Conseil, les 2 documents qui leur ont été envoyés :

- Le document de travail avec les propositions de la commission « Ecole et associations » du 15 juin dernier,
- le même document avec l'historique des subventions accordées depuis les huit dernières années.

Devant le retard pris pour l'examen des dossiers de demandes déposés en février dernier, à la suite du confinement et de l'installation du Conseil et des commissions, il a été demandé aux associations si elles avaient à modifier leur budget prévisionnel pour le reste de l'année en fonction des circonstances. 16 d'entre elles ont répondu et 4 ont changé leur prévisionnel.

2 associations ont été reçues en mairie pour préparer cet examen : l'ASDP football et l'association minuscules

Francis DAYDE rappelle enfin que les subventions peuvent être directes (moyens financiers) mais aussi indirectes (moyens matériels).

Lors du travail de la commission, peu de changements par rapport aux propositions de la Municipalité :

- a) Les associations Randolance et Véloclub de VALREAS se répartissent également les 200€ proposés pour l'une d'entre elles.
- b) L'association de la Chasse recevrait 100 € supplémentaires à 300€.
- c) L'association Handball Club de VALREAS qui a dans ses rangs 5 grillonnaises, et grillonnais a reçu 150€. C'est la première fois que nous proposons une subvention pour les associations sportives des alentours de GRILLON.

Francis DAYDE présente les subventions pour chaque association. Elles sont entérinées par le Conseil. Il apporte suivant le besoin des précisions pour éclairer les membres du Conseil qui n'ont pas assisté aux travaux de la commission.

La situation des 2 associations de parents d'élèves est très préoccupante. Peu ou pas de parents pour ce qui est de l'élémentaire s'impliquent dans ces associations qui ont tellement démontré par le passé, leur nécessité.

L'association Majuscules risque de s'éteindre à la rentrée de septembre si des parents ne veulent pas s'y investir. Cette année scolaire, le bureau de Majuscules n'a pu que gérer les fonds disponibles pour les sorties pédagogiques. Il ne restera sur les réserves que l'argent pour fonctionner une année supplémentaire.

L'association Minuscules a été convoquée à cause des inquiétudes concernant la gestion de ses ressources car elle présentait les 2 dernières années, des déficits voisins de 2300€. Il faut pour l'année à venir, établir en fonction des désirs de projets des enseignants et des ressources restantes, un budget prévisionnel clair, raisonnable et

surtout durant l'année, suivre la balance des produits et des dépenses et rester dans le cadre fixé par ce prévisionnel.

Dans les 21 450€ de subventions allouées, on peut dire qu'un effort est fait pour aider les associations qui œuvrent dans le social : La banque alimentaire « Rayon de soleil », les Restaurants du Cœur, Le CLIC du Haut Vaucluse dont la subvention est augmentée et passe à 400€ et enfin 300€ comme pour les 2 premières pour l'association « Coup de Pouce » de VALREAS qui est en difficulté.

Vous trouverez dans le tableau ci-après le montant alloué aux associations dans le cadre du budget 2020.

Certaines associations ne se trouvent pas dans le tableau car elles bénéficient de subventions indirectes ou elles disposent de ressources suffisantes pour l'exercice en cours ou encore n'ont pas demandé de subvention, cette année.

Francis DAYDE termine par la proposition de budget alloué pour aider les familles pour participation de la Commune à l'aide aux séjours (scolaires, sportifs...). L'an passé 180€ ont été alloués exclusivement pour des sorties scolaires. Comme ces demandes fluctuent d'une année à l'autre, il est proposé et approuvé de conserver la somme de 1000€ pour 2020.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020**

| <b>Associations</b>                         | <b>Montant</b>     |
|---------------------------------------------|--------------------|
| La Prévention Routière                      | 100,00 €           |
| Maisons Familiales Rurales                  | 200,00 €           |
| Association Randolance                      | 100,00 €           |
| Association Maison des Chrétiens            | 100,00 €           |
| Ass. Vélo club de Valréas                   | 100,00 €           |
| ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN              | 5 500,00 €         |
| Association Anciens combattants             | 200,00 €           |
| Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais            | 650,00 €           |
| Amicale des Pompiers                        | 100,00 €           |
| Association Arabesques                      | 1 000,00 €         |
| Association Minuscules                      | 1 700,00 €         |
| Association Comité jumelage                 | 900,00 €           |
| Amicale Personnel                           | 2 000,00 €         |
| Association les Grillons d'automne          | 1 500,00 €         |
| Association chasse                          | 300,00 €           |
| Folivres                                    | 1 500,00 €         |
| Jeux Grillonnais                            | 100,00 €           |
| ANACR 26                                    | 100,00 €           |
| Patrimoine                                  | 1 000,00 €         |
| Les Jubil'asons                             | 150,00 €           |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)   | 300,00 €           |
| Restaurants du Cœur Vaucluse                | 300,00 €           |
| Jeunes sapeurs de l'Enclave                 | 100,00 €           |
| La vie en Boutis                            | 100,00 €           |
| CLIC Haut Vaucluse                          | 400,00 €           |
| Handball Valréas                            | 150,00 €           |
| Coup de Pouce                               | 300,00 €           |
| Delta Lab Préfiguration                     | 2 500,00           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :</b> | <b>21 450,00 €</b> |

Les Associations suivantes ne percevront pas cette année de subvention : Associations Comité des festivités, Association Majuscules, Association Les Grillons chantants, SEA syndicat des exploitants agricoles, le Festival des Nuits de l'Enclave, le TRP de Valréas, Les Vieux crampons de l'Enclave, Association Au Fil du Patchwork. Comme les années précédentes l'Association Familiale bénéficie de la gratuité de la salle des fêtes.

### **3. Fixation du nombre du conseil d'administration du CCAS :**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

### **4. Elections des représentants du conseil municipal au CA du CCAS :**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il est donné lecture par le maire (art. L2121-21 du CGCT).

- Christine HILAIRE
- Malorie BOUTEILLON
- Virginie CUOQ
- Anne-Marie LEGRAND MARTINY
- Mylène POURRAZ
- Sandrine SABATERY

### **5. Election des délégués de la commune au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestier :**

M. le Maire explique que la commune est adhérente au SMDVF, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical, selon les dispositions définies par l'article L 5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ainsi qu'un délégué

suppléant, qui sera appelé, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Ont été élus :

Délégué titulaire : Monsieur Grégory BERTHON

Délégué suppléant : Monsieur Lionel MARTINHO

## **6. Commission Communale de Contrôle de la liste Electorale : Election des conseillers municipaux :**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commune doit soumettre au Préfet la liste des membres de la commission communale de contrôle de la liste Electorale.

Dans les communes lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1000 habitants soit un conseiller municipal doit être nommé, à l'exception du maire et des adjoints.

Mme Sandra POUDROUX est nommée pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Le Préfet désignera un délégué de l'administration et le Président du Tribunal de Grande Instance désignera une deuxième personne pour être membre de cette commission.

## **7. Nomination d'un correspondant Défense :**

Afin d'assurer au sein de la commune un relais d'informations sur la question de défense auprès du Conseil Municipal et des concitoyens de la Collectivité, M. le Maire explique qu'il convient de désigner au sein de l'Assemblée un correspondant défense.

M. David SOULIER est désigné correspondant Défense.

## **8. Election des délégués de la commune au Syndicat D'Electrification**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire, ainsi qu'un délégué suppléant, appelés à siéger au sein du comité du Syndicat d'énergie Vauclusien, et à représenter la commune.

M. le Maire précise que ce syndicat gère la gestion des travaux de renforcement et enfouissement des lignes électriques et télécoms. Ce syndicat est aujourd'hui localisé à Sorgues.

Monsieur Jean-Marie GROSSET est désigné délégué titulaire et Monsieur Patrick MOURIER délégué suppléant.

## **9. Avenant au contrat d'éclairage public INEO :**

M. le Maire rappelle que le contrat d'entretien de l'éclairage public avait été signé par la Communauté de Communes, or cette compétence est revenue aux communes depuis juin 2017.

Cet ancien contrat d'entretien de l'éclairage public arrive à échéance au 30 juin 2020. Afin de préparer la passation du nouveau contrat, M. le Maire propose de signer un avenant de 6 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant de 3 729,60 € T.T.C.

Pendant ces 6 mois le nouveau marché sera préparé et lancé pour une durée de 4 à 12 ans.

## **10. Questions diverses :**

- le prochain conseil municipal aura lieu le 15 juillet à 20h30.
- la commission des finances aura lieu le 6 juillet à 20h. Tous les élus sont invités en début de séance pour une petite formation sur le budget communal.
- M. le Maire propose, afin que les nouveaux élus rencontrent une partie des agents communaux, de venir manger à la cantine scolaire le jeudi 2 juillet à 12H. 14 membres du conseil seront présents.
- M. le Maire informe que M. Francis DAYDE souhaite démissionner de son poste de conseiller communautaire à la CCEPPG.

M. le Maire explique que lorsqu'un homme démissionne, il est obligatoirement remplacé par un homme. Donc, même si Mme Mylène POURRAZ était candidate fléchée aux élections municipales, il est nécessaire de désigner un homme.

M. le Maire propose de désigner M. Christian VAUTENIN dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

### **- Urbanisme :**

M. le Maire informe que M. le Sous-Préfet a demandé le retrait du permis de construire d'une station-service de M. FAGE.

M. le Maire explique que les arguments pour le retrait de ce permis sont très légers. M. le Maire informe qu'il a contacté le Sous-Préfet afin d'avoir des explications sur ses motivations.

M. le Préfet de Vaucluse a donc rappelé et confirmé qu'il était très ennuyé par ce permis.

En effet, M. le Maire précise que d'une part le forage est situé à plus de 650 m du projet. (un périmètre de protection renforcé d'un captage est de 600 m), l'avis de l'ARS est ambiguë car tout en étant défavorable, elle donne des préconisations pour réaliser le projet. Enfin, le forage définitif n'étant toujours pas créé les avis des organismes d'Etat ne sont pas opposables et il est difficile de les prendre en compte.

M. le Sous-Préfet doit faire le point avec les services de l'ARS et de la Direction des Territoires pour examiner le dossier et venir sur place pour vérifier la situation.

- Leader Price : M. le Maire explique que les établissements CONTI ont repris les bâtiments. Le projet prévoit l'installation d'un coiffeur, d'une brasserie, d'une boulangerie, d'un restaurant et des bureaux de l'Entreprise ROUX.

Aujourd'hui aucun permis de construire n'a été déposé, juste une déclaration préalable a été faite pour les toitures.

- M. Alain CHAMPEAU souhaite installer un panneau au boulodrome « site sous surveillance et réservé aux boules et au tennis ».

Il demande si les murs de clôture sont soumis à autorisation d'urbanisme.

M. le Maire confirme qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable. La personne concernée sera rappelée à l'ordre afin de déposer une demande.

- M. Helder VAZ demande combien de témoins sont possibles pour un mariage ?

M. le Maire répond quatre au maximum.

- M. Bruno PELOUX demande si un programme de voirie va être engagé ?

M. le Maire doit contacter le maître d'œuvre et organiser une réunion.

- Mme Elodie RIEU demande si la Commune est informée d'un papier anonyme, distribué dans les boîtes à lettres, concernant le bruit dans le village.

M. le Maire demande si elle n'a pas été témoin du vol du photinia de la maison de santé ?

Malheureusement, elle n'a rien constaté. Concernant le bruit, elle trouve qu'il n'y pas particulièrement de nuisance.

- La commission communication se tiendra pour une parution du journal courant juillet.

- M. Francis DAYDE informe qu'environ 81 % des enfants sont revenus à l'école élémentaire.

Il précise que les deux écoles participent à un appel à projet d'informatisation des écoles lancé par l'éducation nationale.

La mairie s'engagerait sur 50 % du financement de ce projet comme pour le plan bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène

VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie